L'argument principal de la Municipalité, pour justifier les décisions prises par la commune:

le déficite du Centre de Plein-Air.

Pour vérifier cet argument, en reprenant les REM'MAG de ces dernières années, on découvre le bilan suivant

Les FINANCES de la COMMUNE:

Section, Centre de Plein-Air:

Année	Dépenses	Recettes	Excédent	Perte
Jahr	Ausgaben	Einnahmen	Überschuss	Verlust
2009	490.000	486.000		4.000
2010	490.000	474.000		16.000
2011	457.000	461.000	4.000	
2012	471.000	447.000		24.000
2013	493.000	506.000	13.000	
2014	390.000	458.000	68.000	
2015	330.000	350.000	20.000	
2016	?	?	?	?
2017	278.000	297.000	19.000	
2018	?	?	?	?
2019	?	?	16.000	
2020	?	?		2.600

Selon les chiffres des années 2013-2014-2015 et 2017, soit un excédent de 120.000 euros,

le bilan sur cette période semble correct et ne justifie pas cet argument.

On ne possède que des chiffres partiels des année 2019-2020.

Il ne s'agit pas de juger le bilan de la commune, mais de comprendre l'argument présenté de façon injustifié et arbitraire.